

## CAPL du 10 Avril 2010

### Tableau d'avancement au grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe

En 2008 26 personnes avaient vocation en Côte d'Or, 9 avaient été proposées et 7 promues  
En 2009 28 personnes ont vocation en Côte d'Or, 9 sont proposées.

- 1-Martine PETIT Mirebeau/Bèze
- 2-Eliane GUERIO TG Pensions
- 3-Serge CLERC Dijon Nord
- 4-Madeleine PRUDENT Sombornon
- 5-Isabelle SANCHEZ TG Pensions
- 6-Solange SAULGEOT Pouilly en Auxois
- 7-Brigitte LAGARDE Dijon CHU
- 8-Patrick FALLARD Dijon Municipale
- 9-Valérie LAGUERRE Equipe De Renfort Départementale

les personnes retenues seront nommées avec effet rétroactif au 01/01/2009

### Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal

En 2008 49 personnes avaient vocation en Côte d'Or, 16 avaient été proposées et 15 promues  
En 2009 36 personnes ont vocation en Côte d'Or, 14 sont proposées

- 1-Marie-Louise THIEBAUT : Pontailler sur Saône
- 2-Françoise MENONE : TG PQCL
- 3-Marie-Claire JAILLET : Dijon Sud
- 4-Christiane LEROY : Sombornon
- 5-Chantal LEYNON : Beaune
- 6-Aline HARDT : TG Conseil et modernisation de la Dépense et de la Recette
- 7-Roselyne MENDOZA : Montbard
- 8-Sylvie ROBIN : Chenôve
- 9-François HELARDOT : TG DI
- 10-Patrick LECOMTE : TG AGIR
- 11-Christiane DURIEZ : Dijon Sud
- 12-Sylvie LAMARZELLE : TG Liaison rémunérations
- 13-Jacques BERNIER : Dijon Banlieue
- 14-Michèle ESTRELLA : TG Comptabilité

les personnes retenues seront nommées au 31/12/2009.

**La CGT s'est abstenue lors de ce vote, non pas contre les agents, mais contre la méthode appliquée. Elle rappelle qu'elle est opposée aux modalités introduites en 2006 suite à la réforme de la notation :**

- la déconcentration de gestion entraîne une inégalité de traitement en fonction du département auquel appartient l'agent.
- la notation est le 2<sup>ème</sup> critère de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Le SNT CGT demande qu'il devienne le 3<sup>ème</sup> et dernier critère comme pour la filière fiscale.

De plus, cette année, le fléchage de fin de carrière (promotion automatique des 58 ans et plus) a été étendu aux tableaux de passage aux grades de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe et AAP2.

Or, lors du groupe de travail national du 25 mars 2009, la DGFIP n'a évoqué cette mesure que pour les derniers grades des corps, à savoir pour le passage au grades de contrôleur principal et AAP1. C'est ensuite, sans concertation avec les syndicats que le bureau RH2A a donné la consigne aux directions départementales d'étendre cette nouvelle règle aux tableaux d'avancement à C1 et AAP2.

La CGT considère qu'il s'agit d'un **déni de dialogue social** et d'une manifestation de mépris portée aux élus, bien loin des grandes déclarations sur la concertation proclamées par la DGFIP.